



PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 SEPTEMBRE 2016

Nombre de conseillers :

En exercice: 10
Présents: 06
Votants: 07

Date de convocation : 22 Août 2016
Date d'affichage : 22 Août 2016

L'An Deux mille Seize et le Vingt-neuf du mois de Septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Abit dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel CAZET, Maire.

PRÉSENTS: Mmes RUDZKY Nadine, CAZET Joëlle, MM. CAZET Michel, BERNADET Jean-Pierre, FRANÇOIS Paul, ROZES Nicolas.

ABSENTS/EXCUSÉS : Mme RUIZ Caroline, MM. BAROU-DAGUES Éric, CAZABAN Alexandre, DERWEDUWEN Xavier.

A DÉLÉGUÉ SON DROIT DE VOTE conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : Mme RUIZ Caroline a donné procuration à Mme RUDZKY Nadine.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme CAZET Joëlle.

1. Lecture du Procès-verbal de la séance du 1er Septembre 2016:

Adopté à l'unanimité des présents et procurations.

2. Délégation pour emprunt:

Le Maire rappelle à l'assemblée que plusieurs organismes bancaires ont été contactés pour la réalisation d'un emprunt de 70 000 euros. Notre demande se portait précisément sur un emprunt à taux fixe, sur 25 ans.

	Durée (années)	Taux	Périodicité remboursement	Montant des échéances	Total des frais financiers	Frais de dossier
La Banque Postale	25	Pas de réponse				
Caisse d'Épargne	25	1,39%	trimestrielle	829,86€	12986,00€	Néant
Caisse d'Épargne	25	1,39%	semestriel	1662,12€	13106,00€	Néant
Caisse d'Épargne	25	1,40%	annuel	3337,88€	13447,00€	Néant
Crédit Agricole	25	2,49%	annuelle	3794,97€	-	420€

Le Maire propose donc à l'assemblée de se prononcer sur la conclusion de cet emprunt.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des offres de financement et des conditions générales (cf. tableaux d'amortissement ci-après), et après en avoir largement délibéré,
à l'unanimité des présents et procurations,

DÉCIDE

Article 1 : Détermination de l'établissement bancaire

Qu'il ressort de la consultation que l'offre présentée par la Caisse d'Epargne répond le mieux aux attentes de la Commune, et ainsi de contracter un emprunt de 70 000€ émis aux conditions suivantes,

Article 2 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Différé d'amortissement : néant

Mode d'amortissement : amortissement progressif à échéances constantes

Commission d'engagement : 150€

Remboursement anticipé du capital (total ou partiel) : possible à chaque échéance, moyennant un préavis contractuel et le paiement d'une indemnité actuarielle (non plafonnée)

CHARGE Le Maire de signer le contrat y afférent.

3. Conclusion d'une convention de mise à disposition des équipements communaux avec l'association Emotion do Brasil

Mr le Maire fait lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier de l'association Emotion do Brasil sollicitant la possibilité d'occuper la salle communale tous les jeudis entre 19h00 et 20h30.

Mr le Maire interroge donc les membres du Conseil Municipal sur la délivrance de l'autorisation d'occupation de la salle communale par l'association Emotion do Brasil, et, dans l'affirmative, les informe de la nécessité de conclure une convention de mise à disposition des équipements communaux avec l'association en question, soit :

- Mise à disposition de la salle communale : association Emotion do Brasil, dont le siège social est : 4/8 Avenue Robert Schuman, 64000 PAU.

Cette mise à disposition serait gratuite pour l'association en question.

Mr le Maire ajoute que ce soutien à une association est conforme à l'article L 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes publiques, qui fonde la notion de gratuité pour des associations à but non lucratif qui satisfont un intérêt général.

Le Conseil Municipal de SAINT ABIT, ouï l'exposé de Mr le Maire, après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des présents et procurations :

AUTORISE l'association Emotion do Brasil à occuper la salle communale, dans le cadre de ses interventions, le jeudi soir entre 19h00 et 20h30;

APPROUVE la convention jointe en annexe de la présente délibération visant la mise à disposition à titre gratuit, pour l'association en question, de la salle communale de la Commune de SAINT ABIT ;

AUTORISE Mr le Maire à signer la convention de mise à disposition de cet équipement à titre gracieux selon les termes de l'article L 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques avec l'association Emotion do Brasil.

4. SDEPA – Programme « Rénovation et création d'éclairage public sécuritaire (DEPARTEMENT) 2016 »:

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : rénovation de l'éclairage public suite à audit énergétique.

Madame la Présidente du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise SARL DESPAGNET.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale « Rénovation et création 'éclairage public sécuritaire (DEPARTEMENT) 2016 », propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité des présents et procurations** :

DÉCIDE de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- Montant des travaux T.T.C	5 905,72 €
- Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	590,57 €
- Frais de gestion du SDEPA	246,07 €
TOTAL	6 742,36 €

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- Participation Département	2 165,43 €
- F.C.T.V.A.	1 065,65 €
- Participation de la commune aux travaux à financer « sur fonds libres/ Emprunt par le Syndicat »	3 265,21 €
- Participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	246,07 €
TOTAL	6 742,36 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses « Fonds libres », le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

ACCEPTE l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

5. Questions diverses:

- **Stage espaces verts** : L'agent technique communal accueillera durant 2 semaines d'Octobre une stagiaire en vue de lui faire découvrir son métier.
- **Recensement** : Un agent recenseur sera recruté pour la campagne de recensement de la population 2017.
- **Journées du Patrimoine** : les manifestations sur la commune ont connu un réel succès. L'évènement sera reconduit pour l'année prochaine.
- **Commission Syndicale pour la gestion de la Donation BUR** : afin de palier au surcroît d'activité, Monsieur le Maire et le Conseil Municipal proposent à la Commission Syndicale d'étudier l'opportunité d'augmenter le temps de mise à disposition du secrétariat de Mairie, non revu depuis 1999.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 19 heures 50.